



Rapporteur : Mme ROUSSET

50278

12 - Aménagement et développement des territoires

Ambitions communes

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2024, approuvant la programmation des projets validés par la commission constituée dans la continuité de celle de la « revitalisation centres-bourgs » ;

Exposé :

Ambitions communes est le dispositif approuvé en 2024 qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de soutenir les communes breilliennes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il traduit la volonté du Département de renouveler son approche en matière d'aide aux communes avec une nouvelle logique de solidarité territoriale. Cela se traduit notamment par un appui renforcé à destination des communes les plus fragiles, mais aussi par une prise en compte accrue des enjeux d'utilité sociale et de transition écologique. Il témoigne également de la volonté de simplifier les démarches pour les communes puisque ce dispositif résulte de la fusion de trois précédents outils de financement.

Ambitions communes est doté au budget primitif 2024 d'une autorisation de programme de 6.900.000 euros.

L'offre de projets éligibles est répartie en quatre catégories : les études, les équipements communaux, l'espace public et la dynamisation des centres-bourgs. Trois niveaux d'appui (ciblé, solidaire et renforcé) définissent les modalités propres aux communes concernées : taux et plafond de subvention, typologie de projets éligibles et nombre de dossiers pouvant être déposés annuellement.

En 2024, afin d'accompagner la transition entre les précédents dispositifs et Ambitions communes, les communes n'étant plus éligibles, ou dont les projets ne le seraient plus en 2024, avaient la possibilité de déposer un unique dossier au plus tard au 31 juillet 2024.

Plusieurs dossiers sont ainsi présentés :

Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo :

- commune de La Boussac – réhabilitation et extension de la salle des fêtes pour un montant de 200 000 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères :

- commune de Bazouges-La-Pérouse - construction d'un terrain multisports pour un montant de 33.620 euros ;

- commune de Bazouges-La-Pérouse - construction d'une aire de bivouac pour un montant de 55.416 euros ;

- commune de Livré-sur-Changeon - extension et restructuration de la salle polyvalente pour un montant de 150 000 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Vitré :

- commune de Coesmes - remplacement de trois cloches de l'église et leurs supports pour un montant de 15 694,50 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande :

- commune de Saint-Gonlay - travaux de réhabilitation du Moulin du Pont-Jean pour un montant de 32 263,70 euros ;

- commune de Saint-Malon-sur-Mel - étude de faisabilité pour la création d'un commerce multi-services de logements et d'aménagement des abords du centre-bourg pour un montant de 13.320 euros ;

- commune de Monterfil - réhabilitation et extension de la garderie périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 100 000 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Rennes :

- commune de Saint-Symphorien - réhabilitation d'un bâtiment avec création d'un commerce et 3 logements sociaux pour un montant de 130 000 euros ;

- commune de Saint-Armel - réhabilitation et extension de l'école de l'ALSH pour un montant de 75.000 euros.

Décide :

- d'attribuer 10 subventions d'un montant total de 805 314,20 euros au titre du dispositif Ambitions communes, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme GUIBLIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
4 décembre 2024
ID: CP20242940

Pour extrait conforme